

Instruction provisoire relative à la surveillance de la fabrication et à la réception en usine et par le tir des bombes pour mortiers de 150, 240 et 340 de tranchée

Titre(s) : Instruction provisoire relative à la surveillance de la fabrication et à la réception en usine et par le tir des bombes pour mortiers de 150, 240 et 340 de tranchée / MINISTERE DE L'ARMEMENT ET DES FABRICATIONS DE GUERRE. Artillerie

Auteur(s) : MINISTERE DE L'ARMEMENT ET DES FABRICATIONS DE GUERRE. Artillerie

Editeur, producteur : S. l. : s. n., 1917

Description matérielle : 22 p. ; 32 cm.

Sujet(s) : 1870-1914

artillerie

munitions

artillerie de tranchée